

Compte-rendu Assemblée des conseillers du 15 mars 2023

Nombre de votants : 20

Membres votants présents en visioconférence :

- M. Nicolas THIRIET, ministre conseiller
- M. Guillaume CARIO, coordonnateur de l'AEFE en Asie
- M. Charles-Henri BROSSEAU, conseiller culturel
- Mme Frédérique PENILLA, conseillère culturelle adjointe
- M. Airy QUILLERE, attaché de coopération universitaire et attaché pour le français
- Mme Anne-Laure CAMPELS, directrice générale de la Fondation
- M. Claude OULHEN, secrétaire général de la Fondation
- M. Jean-Idriss RAGOUVIN, proviseur adjoint
- M. Richard TEISSONNIERE, directeur du Primaire
- M. Hugo CATHERINE, représentant des parents d'élèves
- M. Pierre-François VILQUIN, représentant des parents d'élèves
- M. Thierry CONSIGNY, conseiller des Français de l'étranger
- M. François ROUSSEL, conseiller des Français de l'étranger
- M. Patric PACHON, représentant des anciens élèves

Membres votants absents avec procuration :

- M. Philippe SETTON, ambassadeur (procuration à M. Brosseau)
- M. Thierry VIAL, IEN en poste à Hanoï (procuration à Mme Campels)
- M. Marc-Antoine HUREAU, consul (procuration à M. Brosseau)
- M. Jean-Christophe BILLAUD, adjoint du consul (procuration à M. Brosseau)
- Mme Christine SIMON, secrétaire générale de l'Ambassade (procuration à Mme Campels)
- Mme Jessica N'KOUMBA N'KOUMBA, gestionnaire comptable-Régie attachée à l'Ambassade (procuration à Mme Pénilla)

Membre invité présent :

- Mme Valérie MOSCHETTI, conseillère des Français de l'étranger invitée

Membres votants absents excusés :

- M. le Président de la CCIFJ

Membre invité absent :

- Mme Marie-Josée MARIE, conseillère des Français de l'étranger invitée

Quorum atteint

Ouverture de la séance en visioconférence à : 14h00

Secrétaire de séance : M. RAGOUVIN Jean Idriss

Secrétaire de séance adjoint : M. QUILLERE Airy

Mme la Provisure remercie les membres présents ; le quorum étant atteint, la séance est ouverte en visioconférence à 14h05

1. Désignation du président de séance

M. Brosseau assure la présidence de cette séance et remercie les membres de leur confiance.

2. Adoption du PV de l'assemblée des conseillers du 16 novembre 2022

Vote

Contre : 0

abstention : 0

Pour : 20

3. Présentation du budget du 01 avril 2023 au 31 mars 2024

Mme Campels présente les grandes orientations budgétaires :

Ce budget a été établi sur la base d'une prévision raisonnée et prudente d'augmentation des effectifs, un important rattrapage ayant eu lieu à la rentrée 2022, avec des arrivées conséquentes de familles sur le sol japonais, après plus de 2 ans de fermeture des frontières.

Comme annoncé lors des précédentes assemblées des conseillers et des précédents conseils d'administration, un effort important et durable doit être effectué afin de garantir non seulement un équilibre financier, après plusieurs années consécutives de déficit, mais également un retour à un excédent budgétaire afin d'anticiper les enjeux futurs de l'établissement en termes d'immobilier.

L'établissement doit en effet faire face à des dépenses incompressibles et une augmentation régulière de ses frais de fonctionnement : viabilisation, location immobilière, salaires, ainsi que cela avait été prévu dans le budget précédent.

L'établissement devra également faire face dans les années à venir au vieillissement du parc du site principal et à la nécessité d'un programme immobilier concernant ce site (bâtiment principal qui devra être démoli).

La seule hausse des effectifs ne suffit pas à couvrir les dépenses de l'établissement, et il est nécessaire d'avoir une politique tarifaire à la hauteur des dépenses de l'établissement.

L'établissement ne peut en effet continuer à financer ses besoins en prélevant sur ses réserves.

2 éléments sont à souligner :

- D'une part, les augmentations des recettes ont été faibles dans les années passées, et non continues. Les "années covid" ont à cet égard stoppé net toute augmentation tarifaire, eu égard aux difficultés financières et économiques traversées par les familles durant cette période, alors même que l'établissement entrait dans un programme immobilier financé sur fonds propres, programme cependant indispensable et ne pouvant être reporté. Les augmentations lissées programmées dès 2019 pour faire face au projet immobilier n'ont pu avoir lieu en raison de cette crise sanitaire, alors même que, concomitamment, les effectifs réels ont été inférieurs aux effectifs prévisionnels attendus. Par conséquent, pour la deuxième année consécutive, l'établissement va terminer l'année fiscale par un résultat négatif, comme prévu dans le budget précédent. Le déficit est devenu structurel.
- D'autre part, il est important de continuer à proposer une offre éducative et un cadre de travail adaptés aux besoins des élèves et aux attentes des familles. Aussi, une restriction des dépenses ne peut impacter cette offre et ce cadre. La seule logique d'économie budgétaire ne peut guider les choix pédagogiques faits par l'établissement. Les dépenses doivent donc être maîtrisées mais elles sont calculées au plus juste, dans l'intérêt des élèves. Les leviers à disposition de l'établissement pour diminuer les dépenses sont ainsi peu nombreux : maîtrise de la masse salariale, report de travaux financièrement lourds sauf en cas d'urgence, proposition de ne pas CDIser les personnels entrant dans leur 4ème et 5ème année d'exercice dans l'établissement.

- Il est donc proposé dans ce budget d'augmenter différents tarifs afin de faire face aux dépenses, les réserves du lycée ne pouvant continuer à financer les dépenses de fonctionnement du lycée :
 - Frais de scolarité
 - Droits de première inscription
 - Création d'un tarif PARLE et d'un tarif Section Internationale japonaise
 - Rationalisation des tarifs de garderie

Malgré les hausses proposées, il est à souligner que le lycée propose des tarifs inférieurs à ceux des autres établissements internationaux comparables, que ce soit à Tokyo ou dans la zone Asie-Pacifique.

M. Oulhen, DAF, présente ensuite le budget et les différents services qui le composent de manière détaillée :

Pour rappel, le budget 2022/2023 avait été voté l'an dernier avec un déficit prévisionnel de 200 millions de yens, dans un contexte d'incertitude lié à la crise sanitaire. Fort heureusement, la levée des contraintes et l'ouverture progressive des frontières ont enfin permis à l'établissement de reprendre la croissance de ses effectifs après 2 années de stagnation. Les effectifs ont dépassé les prévisions et vont donc permettre de clôturer cet exercice avec un déficit moins important que prévu. Nous devrions atteindre un déficit de l'ordre de 70 millions de yens. L'augmentation du coût de la journée de fonctionnement (+12% entre 2021/2022 et 2022/2023) en grande partie liée à l'ouverture de l'annexe auquel s'ajoute un contexte inflationniste non prévu, ne permet plus d'équilibrer les comptes avec les tarifs pratiqués actuellement. Avec cette nouvelle année déficitaire, nous enregistrons un déficit cumulé de plus de 200 millions de yens sur les 5 dernières années. Il est donc absolument indispensable de retrouver un équilibre budgétaire dès cette nouvelle année 2023/2024.

Pour cela, plusieurs mesures sont proposées :

1- Une augmentation des recettes :

- Une augmentation des droits de scolarité de 10%
- Une augmentation des droits de première inscription de 30 000 yens, portant ainsi les DPI à 380 000 yens pour les familles françaises et à 600 000 yens pour les étrangers tiers et les familles japonaises
- La création d'un tarif pour les sections PARLE depuis la maternelle jusqu'au CM2 avec une majoration des tarifs de base de 60 000 Yens

Toutes ces mesures permettent une augmentation des recettes de 250 millions de yens par rapport à l'année 2022/2023.

2- Des propositions de mesures d'économies :

Concernant les mesures d'économie possibles, les marges de manœuvre sont étroites, nos charges sont incompressibles :

- Comme le prévoit la loi japonaise, le passage en CDI est obligatoire au bout de 5 ans. Le règlement intérieur prévoit que le passage en CDI peut être accordé au bout de trois ans. Ce passage en CDI entraîne automatiquement le versement d'un bonus annuel de 280 000 yens et une cotisation mensuelle de l'établissement au SERAMA, une caisse de retraite complémentaire. Afin de réduire la charge salariale sur une période de deux ans, il est proposé de geler les passages en CDI pour les personnes concernées sur l'année

2023 et l'année 2024. Ces deux mesures cumulées permettraient de réduire les dépenses de 35 millions sur deux années.

- Un gel des investissements (sauf urgence absolue comme par exemple le remplacement de matériel défectueux qui impacterait le bon fonctionnement d'un service) est également proposé afin d'impacter au minimum le fond de roulement. Les projets déjà évoqués comme la réfection de la cour de l'élémentaire sur le site principal ainsi que le réaménagement de certains espaces extérieurs et du hall du gymnase devront être reportés.

Malgré toutes ces mesures, l'équilibre reste très précaire, et il sera donc nécessaire de poursuivre les efforts sur les prochaines années y compris en matière d'augmentation des tarifs. Il est absolument nécessaire de reconstituer des réserves pour pouvoir faire face aux enjeux.

Toutes les lignes de dépenses sont calculées au plus juste et il n'y a aucune marge de manœuvre sur le budget 2023/2024. Avec une augmentation à 10% on reste à un équilibre extrêmement fragile.

3- Les services annexes :

Tous les services annexes (sauf voyage et examens et demi-pension) sont présentés en déficit :

- Malgré deux années d'augmentation successive des tarifs du transport scolaire, le manque d'effectifs ne permet pas d'atteindre l'équilibre. Pour cette année 2022/2023 il a manqué environ 12 élèves sur l'année entière pour pouvoir l'atteindre. Il n'est pas proposé d'augmentation pour cette année d'augmentation des frais de transport et il est donc impossible de présenter un budget équilibré.
- Pour le service périscolaire il est prévu une augmentation des tarifs des activités (+ 6000 Yens par an), une augmentation de la journée de centre aéré (+500 yens par jour) ainsi qu'une rationalisation des tarifs de garderie. Si cela ne permet pas encore d'équilibrer le service, si cet effort est poursuivi sur les trois prochaines années, on devrait pour l'atteindre à court terme.

4- Point sur la trésorerie :

Notre trésorerie et par conséquent notre fond de roulement ont été fortement impactés par ce projet immobilier sur cette année 2022/2023. Les projections de budgets de trésorerie pour les années 2023/2024 et 2024/2025 montrent que les mois de juillet, août et septembre, durant lesquels nous ne percevons pas ou peu de recettes seront des mois où il faudra être très vigilant.

M. Brosseau propose d'échanger avant de passer au vote.

Mme Moschetti demande si on a pu quantifier le nombre de parents ayant besoin de bourses scolaires et si l'association des familles peut fournir une idée du nombre de familles.

M. Vilquin répond qu'ils n'ont pas de données. Les bourses sont confidentielles. Beaucoup de familles seront en difficultés.

M. Oulhen rappelle que nous avons actuellement 306 élèves boursiers.

M. Consigny questionne la part de l'augmentation salariale. Il lui est répondu que l'augmentation de la masse salariale est de 1.4 à 1.5 % selon l'ancienneté et la grille salariale. Il n'y a pas eu de revalorisation salariale.

Mme La proviseure rappelle qu'à la dernière CRH il y a eu une demande d'ouverture de discussion sur l'augmentation salariale mais il a été stipulé aux représentants des personnels que cette discussion ne pouvait être engagée au regard de la situation financière de l'établissement.

M. Roussel questionne le Consulat : peut-on compter sur le budget des bourses ? Peut-on avoir des garanties que cela sera suffisant ?

M. Thiriet explique qu'il y a un contexte inflationniste dans beaucoup de pays et que l'enveloppe est globalement constante. Le mouvement des bourses devrait suivre l'évolution des coûts. La prise en compte de l'intégralité de la somme n'est pas automatique. M. Roussel répond que cela serait extrêmement inquiétant sinon. Il remarque ensuite que les frais de scolarité du LFI Kyoto sont inférieurs de 25% à ceux de Tokyo.

Mme la Proviseure explique que l'on ne peut comparer les coûts entre le lycée de Tokyo et celui de Kyoto ; en revanche, à établissements comparables - en particulier les écoles internationales de Tokyo - les droits de scolarité du LFIT sont largement inférieurs.

M. Pachon prend la parole. A-t-on envisagé d'avoir une aide extérieure ? La Chambre de commerce peut être sollicitée.

Mme la Proviseure répond que l'établissement s'est rapproché de quelques entreprises mais un budget ne peut être construit sur des possibilités de mécénat, ce dernier ne pouvant servir à prendre en charge les frais de fonctionnement de l'établissement, mais plutôt de l'investissement.

M. Pachon interroge sur la fermeture de l'Annexe. Mme la Proviseure répond qu'il n'est absolument pas possible d'accueillir sur le site principal l'ensemble de nos élèves actuels : l'Annexe est indispensable au fonctionnement de l'établissement.

M. Vilquin interroge quant à l'augmentation des SI. Mme la Proviseure répond que la SIJ sera facturée pour les 6^e et les 2nde. A terme, il existera un tarif SI sur tous les niveaux.

M. Roussel demande si le fait que l'AEFE verse le budget des bourses en retard a un impact sur le mois de septembre ; et quel est l'impact de l'augmentation du coût de l'énergie.

M. Oulhen explique que le loyer de l'Annexe a un impact très important sur les coûts de fonctionnement. Pour l'électricité, nous avons eu une augmentation de plus de 40%, rien pour l'eau et très peu pour le gaz.

Mme la Proviseure explique qu'il est urgent d'arriver à l'équilibre.

M. Catherine demande si l'on a motivé une demande exceptionnelle pour réajuster les coûts (notamment des personnels résidents) auprès de l'AEFE. De plus, il demande si on a un plan de développement pour attirer davantage de familles.

Mme la Proviseure explique que c'est dans nos objectifs d'accueillir plus de familles mais que l'augmentation des effectifs ne doit pas entraîner une augmentation des divisions. En effet, on est proche d'un effet seuil pour certains niveaux. Par ailleurs, notre plan de communication est efficace mais perfectible : l'établissement va développer d'une part des campagnes de communication à thèmes (par exemple : la promotion du BFI, la mise en valeur des maternelles...), d'autre part relancer les opérations d'ouverture de l'établissement au public (accueil d'un vide-grenier, fête du lycée...).

Concernant la sollicitation de l'AEFE, M. Cario explique que l'opérateur public apporte déjà sa contribution avec une aide nette de 1700 euros par élève actuellement.

M. Brosseau procède à la mise au vote par un appel nominatif.

Vote :

Contre : 4

abstention : 1

Pour : 15

Le budget est approuvé.

M. Vilquin souhaite expliquer le vote des représentants parents (abstention). Il affirme qu'une telle augmentation est impensable pour les familles mais qu'ils en comprennent les raisons car il ne faut pas laisser l'établissement aller à la faillite.

La séance est levée à : 15h25